



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE NUMERO(S) COURT(S) SVA

Dénomination de la société :

.....

Prénom(s) et nom du représentant légal :

Numéro du récépissé de déclaration :

Adresse :

Numéro de téléphone : Fax :

Email :

Format de numéro et tarifs appliqués aux usagers en CFA:

5 chiffres - SMS/MMS :

21 XXX

(0 FCFA)

22 XXX

(1 à 100 FCFA)

24 XXX

(101 à 250 FCFA)

26 XXX

(251 à 500 FCFA)

28 XXX

(500+ FCFA)

6 chiffres - Services Vocaux:

200 XXX

(0 FCFA)

201 XXX

(1 à 100 FCFA)

202 XXX

(101 à 250 FCFA)

204 XXX

(251 à 500 FCFA)

206 XXX

(500+ FCFA)

Description du ou des services offerts sur le(s) numéro(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le :

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes- BP 14130 Dakar Sénégal

Tél : +221 33 869 03 69 Fax : +221 33 869 03 70 e-mail : contact@artp.sn site web : www.artp.sn

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'ARTP attribue des ressources en numérotation aux opérateurs de télécommunications et fournisseurs de service préalablement déclarés auprès de l'ARTP. Les numéros courts dédiés aux Services à Valeur Ajoutée (SVA) sont les numéros courts à cinq chiffres pour les services SMS/MMS et les numéros courts à six chiffres pour les services vocaux. L'attribution de numéro court est assujettie à une redevance annuelle payable, au prorata de la date d'attribution, à l'ARTP. Les attributaires de numéros courts SVA sont tenus de respecter les paliers tarifaires correspondant aux numéros attribués et doivent fournir au mois de février de chaque année, un rapport sur les activités (services offerts, trafic généré, chiffre d'affaires réalisé, opérateurs partenaires, grille de reversement appliquée et fournisseurs de plateforme) menées sur les ressources attribuées.



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes- BP 14130 Dakar Sénégal

Tél : +221 33 869 03 69 Fax : +221 33 869 03 70 e-mail : contact@artp.sn site web : www.artp.sn